

**DECISION**

**OBJET : Ouverture et placement sur un Compte à Terme**

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 pour les EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2026, devenue exécutoire à compter du 30 juin 2026, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que, afin d'optimiser la gestion de la Trésorerie de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, il y a lieu de procéder à l'ouverture et au placement de 4 000 000€ sur un Compte à Terme,

DECIDE ce qui suit :

- De procéder à un placement de sur un Compte à Terme avec les caractéristiques suivantes :

Montant du placement : 4 000 000€

Origine des fonds :

- Cessions à Framatome 2024 et 2025 (budget ZAEC) : 1 000 000€ ;
- Cession à Virtuo en 2025 (budget Coriolis) : 3 000 000€.

Durée du placement : 12 mois

- Madame Isabelle LOUIS, Présidente de la Communauté Urbaine Creusot Montceau est autorisée à signer, au nom de la Communauté Urbaine, l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la mise en place du Compte à Terme décrit ci-dessus, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations nécessaires et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 15 juillet 2026

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 27 juillet 2026  
et publié, affiché ou notifié le 27 juillet 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.